

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Permanent Grey / Permanent Transparent

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 453/2010.

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Permanent Grey / Permanent Transparent

Numéro du produit 7412-8132-2, 7541-8379-2

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Spray réfléchissant

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

TrackInvent AB  
Rönnowsgatan 8C  
SE-252 25 Helsingborg  
SWEDEN  
+46(0)40 – 23 13 10  
info@trackinvent.se  
www.albedo100.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence national 112

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

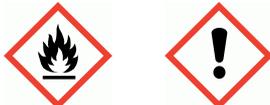
Dangers physiques Aerosol 1 - H222, H229

Dangers pour la santé humaine Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H336

Dangers pour l'environnement Non Classé

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.  
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

## Permanent Grey / Permanent Transparent

<b>Mentions de mise en garde</b>	<p>P102 Tenir hors de portée des enfants.</p> <p>P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.</p> <p>P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.</p> <p>P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.</p> <p>P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.</p> <p>P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.</p>
<b>Contient</b>	ACÉTONE, PROPANE-2-OL
<b>Mentions de mise en garde supplémentaires</b>	<p>P261 Éviter de respirer les aérosols.</p> <p>P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.</p> <p>P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.</p> <p>P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.</p> <p>P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.</p> <p>P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.</p> <p>P405 Garder sous clef.</p>

### 2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB. Contient: Isobutane.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

<b>BUTANE</b>		<b>25-35%</b>
Numéro CAS: 106-97-8	Numéro CE: 203-448-7	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119474691-32
<b>Classification</b>		
Flam. Gas 1 - H220		
Press. Gas, Compressed - H280		
<b>PROPANE</b>		<b>15-24.9%</b>
Numéro CAS: 74-98-6	Numéro CE: 200-827-9	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119486944-21
<b>Classification</b>		
Flam. Gas 1 - H220		
Press. Gas, Compressed - H280		

## Permanent Grey / Permanent Transparent

<b>ACÉTONE</b> <span style="float: right;"><b>15-24.9%</b></span>		
Numéro CAS: 67-64-1	Numéro CE: 200-662-2	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119471330-49
<b>Classification</b> Flam. Liq. 2 - H225 Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H336		
<b>1-propoxypropan-2-ol</b> <span style="float: right;"><b>7.5-9.99%</b></span>		
Numéro CAS: 1569-01-3	Numéro CE: 216-372-4	
<b>Classification</b> Flam. Liq. 3 - H226 Eye Irrit. 2 - H319		
<b>PROPANE-2-OL</b> <span style="float: right;"><b>5-7.49%</b></span>		
Numéro CAS: 67-63-0	Numéro CE: 200-661-7	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457558-25
<b>Classification</b> Flam. Liq. 2 - H225 Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H336		
<b>DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED LIGHT; KEROSENE - UNSPECIFIED</b> <span style="float: right;"><b>5-7.49%</b></span>		
Numéro CAS: 64742-47-8	Numéro CE: 265-149-8	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119456620-43-0000
<b>Classification</b> Asp. Tox. 1 - H304		
<b>PENTANE</b> <span style="float: right;"><b>0.1-0.99%</b></span>		
Numéro CAS: 109-66-0	Numéro CE: 203-692-4	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119459286-30-0000
<b>Classification</b> Flam. Liq. 2 - H225 STOT SE 3 - H336 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Chronic 2 - H411		

## Permanent Grey / Permanent Transparent

<b>TOLUÈNE</b>		<b>&lt;0.099%</b>
Numéro CAS: 108-88-3	Numéro CE: 203-625-9	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119471310-51-0000
<b>Classification</b> Flam. Liq. 2 - H225 Skin Irrit. 2 - H315 Repr. 2 - H361d STOT SE 3 - H336 STOT RE 2 - H373 Asp. Tox. 1 - H304		

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

<b>Information générale</b>	Consulter un médecin si une gêne persiste.
<b>Inhalation</b>	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer.
<b>Ingestion</b>	Boire quelques verres d'eau ou de lait. Ne pas faire vomir.
<b>Contact cutané</b>	Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Information générale</b>	L'abus de solvants peut tuer instantanément.
<b>Inhalation</b>	Peut provoquer somnolence ou vertiges. Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées.
<b>Ingestion</b>	Peut provoquer des nausées, des maux de tête, des vertiges et une intoxication.
<b>Contact cutané</b>	Peut provoquer des affections cutanées en cas de contact prolongé ou répété.
<b>Contact oculaire</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Indications pour le médecin** Aucune recommandation particulière.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Eteindre l'incendie avec de la mousse, du dioxyde de carbone ou de la poudre sèche.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers particuliers** Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive. Extrêmement inflammable.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

**Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie** Enlever ou refroidir avec de l'eau les conteneurs à proximité de l'incendie.

## Permanent Grey / Permanent Transparent

**Equipements de protection particuliers pour les pompiers** Porter une combinaison de protection chimique. Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Eviter l'entrée du déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Déversements importants: Contenir et absorber le déversement avec du sable, de la terre ou tout autre matière non-combustible. Déversements mineurs: Wipe away with paper or textile fabric.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres sections** Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Protéger contre les rayons solaires. Éviter de manger, de boire ou de fumer pendant l'utilisation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Bombe aérosol : ne doit pas être exposé aux rayons directs du soleil ou à des températures supérieures à 50°C. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites d'exposition professionnelle

##### **BUTANE**

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 800 ppm 1900 mg/m<sup>3</sup>

##### **PROPANE-2-OL**

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 400 ppm 980 mg/m<sup>3</sup>

##### **TOLUÈNE**

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 20 ppm 76,8 mg/m<sup>3</sup>

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 100 ppm 384 mg/m<sup>3</sup>

\*, R2

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

\* = Risque de pénétration percutanée.

R2 = Substances préoccupantes en raison d'effets toxiques pour la reproduction possibles.

#### PROPANE-2-OL (CAS: 67-63-0)

## Permanent Grey / Permanent Transparent

<b>DNEL</b>	Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 888 mg/kg p.c. /jour Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 500 mg/m <sup>3</sup> Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 319 mg/kg p.c. /jour Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 89 mg/m <sup>3</sup> Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 26 mg/kg p.c. /jour
-------------	---

<b>PNEC</b>	- Eau douce; 140,9 mg/l - Eau de mer; 140,9 mg/l - rejet intermittent; 140,9 mg/l - Sol; 28 mg/kg
-------------	--

### PENTANE (CAS: 109-66-0)

<b>PNEC</b>	- eau; 0,027 mg/l
-------------	-------------------

### TOLUÈNE (CAS: 108-88-3)

<b>PNEC</b>	- eau; 0,074 mg/l
-------------	-------------------

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Equipements de protection



### Contrôles techniques appropriés

Toute manipulation doit avoir lieu uniquement dans des zones bien ventilées.

### Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible.

### Protection des mains

Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible.

### Autre protection de la peau et du corps

Porter un équipement de protection approprié pour toute exposition prolongée, et/ou à de fortes concentrations en vapeurs, spray ou brouillard.

### Mesures d'hygiène

Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes.

### Protection respiratoire

Pas de recommandations spécifiques, mais un respirateur à cartouche chimique peut être requis pour des poussières/vapeurs connues comme toxiques.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Aérosol.
<b>Couleur</b>	Incolore.
<b>Odeur</b>	Solvant.
<b>Seuil olfactif</b>	Indéterminé.
<b>pH</b>	Indéterminé.
<b>Point de fusion</b>	Indéterminé.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	Indéterminé.
<b>Point d'éclair</b>	Impossibilité technique d'obtenir les données.

## Permanent Grey / Permanent Transparent

Taux d'évaporation	Indéterminé.
Facteur d'évaporation	Indéterminé.
Inflammabilité (solide, gaz)	Indéterminé.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Indéterminé.
Autre inflammabilité	Indéterminé.
Pression de vapeur	Indéterminé.
Densité de vapeur	Indéterminé.
Densité relative	~0,75
Densité apparente	Indéterminé.
Solubilité(s)	Pas de données de test particulières disponibles.
Coefficient de partage	Indéterminé.
Température d'auto-inflammabilité	Indéterminé.
Température de décomposition	Indéterminé.
Viscosité	Indéterminé.
Propriétés explosives	Indéterminé.
Explosif sous l'influence d'une flamme	Oui
Propriétés comburantes	Indéterminé.

### 9.2. Autres informations

Autres informations	Non pertinent.
Indice de réfraction	Indéterminé.
Taille de particules	Indéterminé.
Poids moléculaire	Indéterminé.
Volatilité	Très volatile.
Concentration de saturation	Indéterminé.
Température critique	Indéterminé.
Composé organique volatile	Aucune information requise.

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### 10.1. Réactivité

Réactivité                      Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique              Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

## Permanent Grey / Permanent Transparent

**Possibilité de réactions dangereuses** Inconnu.

### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation.

### 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles** Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit provoquant une situation dangereuse.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Inconnu.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

**Effets toxicologiques** Aucune donnée disponible sur la préparation elle-même.

#### Toxicité aiguë - orale

**Indications (DL<sub>50</sub> orale)** Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité aiguë - cutanée

**Indications (DL<sub>50</sub> cutanée)** Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité aiguë - inhalation

**Indications (CL<sub>50</sub> inhalation)** Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Sensibilisation respiratoire

**Sensibilisation respiratoire** Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée** Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

**Essais de génotoxicité - in vitro** Ne contient pas de substance mutagène avérée.

#### Cancérogénicité

**Cancérogénicité** Ne contient pas de substance avérée cancérogène.

#### Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la reproduction - fertilité** Contient une substance ou un groupe de substances qui peut nuire à la fertilité.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT un** Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

**Exposition répétée STOT rép.** Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

## Permanent Grey / Permanent Transparent

### Danger par aspiration

**Danger par aspiration** Non pertinent.

### **Information générale**

Un contact prolongé ou répété avec des solvants sur une longue période peut conduire à des problèmes de santé permanents.

### **Inhalation**

Peut provoquer somnolence ou vertiges. Les vapeurs ont un effet narcotique. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Mal de tête. Fatigue. Vertiges. Nausées, vomissements. Peut provoquer une irritation du système respiratoire.

### **Ingestion**

Peut provoquer une irritation. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Douleur à l'estomac. Nausées, vomissements. Diarrhée.

### **Contact cutané**

Peut provoquer des affections cutanées en cas de contact prolongé ou répété.

### **Contact oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

### **Dangers chroniques et aigus pour la santé**

Un contact prolongé ou répété avec des solvants sur une longue période peut conduire à des problèmes de santé permanents. Une exposition prolongée ou répétée aux vapeurs à fortes concentrations peut provoquer les effets néfastes suivants: Nausées, vomissements. Mal de tête.

## BUTANE

### Toxicité aiguë - orale

**Indications (DL<sub>50</sub> orale)** Non applicable.

### Toxicité aiguë - cutanée

**Indications (DL<sub>50</sub> cutanée)** Non applicable.

### Toxicité aiguë - inhalation

**Toxicité aiguë inhalation (CL<sub>50</sub> vapeurs mg/l)** 20,0

**Indications (CL<sub>50</sub> inhalation)**

## PROPANE

### Toxicité aiguë - orale

**Indications (DL<sub>50</sub> orale)** Non applicable.

### Toxicité aiguë - cutanée

**Indications (DL<sub>50</sub> cutanée)** Non applicable.

### Toxicité aiguë - inhalation

**Toxicité aiguë inhalation (CL<sub>50</sub> vapeurs mg/l)** 20,0

**Indications (CL<sub>50</sub> inhalation)**

## ACÉTONE

### Toxicité aiguë - orale

**Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 5 800,0

## Permanent Grey / Permanent Transparent

<b>Espèces</b>	Rat
<b><u>Toxicité aiguë - cutanée</u></b>	
<b>Toxicité aiguë cutanée (DL<sub>50</sub> mg/kg)</b>	20 000,0
<b>Espèces</b>	Lapin
<b><u>Toxicité aiguë - inhalation</u></b>	
<b>Toxicité aiguë inhalation (CL<sub>50</sub> vapeurs mg/l)</b>	5 800,0
<b>Espèces</b>	Rat
<b>ETA inhalation (vapeurs mg/l)</b>	5 800,0

### PROPANE-2-OL

<b><u>Toxicité aiguë - orale</u></b>	
<b>Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg)</b>	4 396,0
<b>Espèces</b>	Rat
<b><u>Toxicité aiguë - cutanée</u></b>	
<b>Toxicité aiguë cutanée (DL<sub>50</sub> mg/kg)</b>	12 800,0
<b>Espèces</b>	Lapin
<b><u>Toxicité aiguë - inhalation</u></b>	
<b>Toxicité aiguë inhalation (CL<sub>50</sub> vapeurs mg/l)</b>	72,6
<b>Espèces</b>	Rat
<b>ETA inhalation (vapeurs mg/l)</b>	72,6

### **Cancérogénicité**

**Cancérogénicité CIRC** CIRC Groupe 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

### DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED LIGHT; KEROSENE - UNSPECIFIED

<b><u>Toxicité aiguë - orale</u></b>	
<b>Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg)</b>	5 000,0
<b>Espèces</b>	Rat
<b><u>Toxicité aiguë - cutanée</u></b>	
<b>Toxicité aiguë cutanée (DL<sub>50</sub> mg/kg)</b>	3 000,0
<b>Espèces</b>	Lapin
<b><u>Toxicité aiguë - inhalation</u></b>	

## Permanent Grey / Permanent Transparent

**Toxicité aiguë inhalation** 1 600,0  
(CL<sub>50</sub> vapeurs mg/l)

**Espèces** Rat

**ETA inhalation (vapeurs** 1 600,0  
**mg/l)**

### PENTANE

Toxicité aiguë - orale

**Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub>** 400,0  
**mg/kg)**

**Espèces** Rat

Toxicité aiguë - cutanée

**Toxicité aiguë cutanée** 3 000,0  
**(DL<sub>50</sub> mg/kg)**

**Espèces** Lapin

Toxicité aiguë - inhalation

**Toxicité aiguë inhalation** 364,0  
**(CL<sub>50</sub> vapeurs mg/l)**

**Espèces** Rat

**ETA inhalation (vapeurs** 364,0  
**mg/l)**

### TOLUÈNE

Toxicité aiguë - orale

**Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub>** 2 600,0  
**mg/kg)**

**Espèces** Rat

Toxicité aiguë - cutanée

**Toxicité aiguë cutanée** 12 124,0  
**(DL<sub>50</sub> mg/kg)**

**Espèces** Rat

Toxicité aiguë - inhalation

**Toxicité aiguë inhalation** 15,0  
**(CL<sub>50</sub> vapeurs mg/l)**

**Espèces** Rat

**ETA inhalation (vapeurs** 15,0  
**mg/l)**

Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Corrosion cutanée/irritation** Irritant pour la peau.  
**cutanée**

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

## Permanent Grey / Permanent Transparent

<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Légèrement irritant.
<b><u>Cancérogénicité</u></b>	
<b>Cancérogénicité CIRC</b>	CIRC Groupe 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
<b><u>Danger par aspiration</u></b>	
<b>Danger par aspiration</b>	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
<b>Inhalation</b>	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
<b>Ingestion</b>	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
<b>Contact cutané</b>	Le produit est irritant pour les yeux et la peau.
<b>Organes cibles</b>	Foie Reins Système nerveux central

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**Écotoxicité** Pas de données sur l'écotoxicité de ce produit.

#### 12.1. Toxicité

**Toxicité** Aucune donnée disponible sur la préparation elle-même.

#### BUTANE

<b>Toxicité aiguë - poisson</b>	Très volatile. LC50, 96 heures: 24.11 mg/l,
<b>Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques</b>	Très volatile. CE <sub>50</sub> , 48 heures: 14.22 mg/l, Daphnia magna

#### PROPANE

<b>Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques</b>	Très volatile. CE <sub>50</sub> , 48 heures: 27.14 mg/l,
<b>Toxicité aiguë - plantes aquatiques</b>	, : ,

#### ACÉTONE

<b>Toxicité aiguë - poisson</b>	LC50, 96 heures: 635 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)
<b>Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques</b>	CE <sub>50</sub> , 48 heures: 10 mg/l, Daphnia magna

#### PROPANE-2-OL

<b>Toxicité aiguë - poisson</b>	LC50, 96 heures: 9640 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)
<b>Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques</b>	CE <sub>50</sub> , 48 heures: 13299 mg/l, Daphnia magna
<b>Toxicité aiguë - plantes aquatiques</b>	Cl <sub>50</sub> , 72 heures: 1800 mg/l,

## Permanent Grey / Permanent Transparent

### DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED LIGHT; Kerosine - UNSPECIFIED

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** CE<sub>50</sub>, 48 heures: 4720 mg/l, Daphnia magna

#### PENTANE

**Toxicité aiguë - poisson** LC50, 96 heures: 4,26 mg/l, Onchorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** CE<sub>50</sub>, 48 heures: 2,7-9,1 mg/l, Daphnia magna

**Toxicité aiguë - plantes aquatiques** Cl<sub>50</sub>, 72 heures: 7,51 mg/l, Selenastrum capricornutum

#### TOLUÈNE

**Toxicité aiguë - poisson** LC50, 96 heures: 6,4 mg/l, Onchorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** CE<sub>50</sub>, 48 heures: 11,5 mg/l, Daphnia magna

**Toxicité aiguë - plantes aquatiques** Cl<sub>50</sub>, 72 heures: 12,5 mg/l, Selenastrum capricornutum

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

#### BUTANE

**Persistance et dégradabilité** Le produit est facilement biodégradable.

#### PROPANE

**Persistance et dégradabilité** Le produit est facilement biodégradable.

**Biodégradation** Eau - :

#### ACÉTONE

**Biodégradation** - Dégradation (%) 78: 28 jours  
OECD 301C

#### PROPANE-2-OL

**Persistance et dégradabilité** Le produit est facilement biodégradable.

### DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED LIGHT; Kerosine - UNSPECIFIED

**Biodégradation** Dégradation (%)  
- Dégradation (%) 11: 28 jours

#### TOLUÈNE

## Permanent Grey / Permanent Transparent

**Biodégradation** - Dégradation (%) >60: 14 jours  
OECD 301C

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulative potential** Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

**Coefficient de partage** Indéterminé.

#### BUTANE

**Bioaccumulative potential** Le produit n'est pas bioaccumulable.

#### PROPANE

**Bioaccumulative potential** Le produit n'est pas bioaccumulable.

**Coefficient de partage** :

#### ACÉTONE

**Bioaccumulative potential** BCF: 0,69,

**Coefficient de partage** log Pow: -0,27

#### PROPANE-2-OL

**Bioaccumulative potential** Le produit n'est pas bioaccumulable.

#### DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED LIGHT; KEROSENE - UNSPECIFIED

**Bioaccumulative potential** BCF: 159,

**Coefficient de partage** log Pow: ~ 4

#### PENTANE

**Bioaccumulative potential** BCF: 171,

**Coefficient de partage** log Pow: 3,4

#### TOLUÈNE

**Bioaccumulative potential** BCF: 10-90,

**Coefficient de partage** log Pow: 2,75

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité** Pas d'information disponible

#### BUTANE

**Mobilité** Le produit contient des composés organiques volatiles (COV) qui s'évaporeront facilement de toutes les surfaces.

#### PROPANE

## Permanent Grey / Permanent Transparent

### Mobilité

Le produit contient des composés organiques volatiles (COV) qui s'évaporeront facilement de toutes les surfaces.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Aucune information requise.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Information générale** Le fabricant de ce produit est conforme aux règles et règlements de la DIRECTIVE 94/62/CE DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 20 décembre 1994 relative aux emballages et aux déchets d'emballages en payant des frais d'emballage pour l'élimination et le recyclage des déchets d'emballages.

**Méthodes de traitement des déchets** Le couvercle en plastique et la vanne sont triés en plastique. Les aérosols vides sont triés comme ferraille. Les résidus et les récipients non vides doivent être considérés comme des déchets dangereux conformément aux réglementations locales et nationales.

**Classe déchet** Non empty containers: EWC code 14 06 03\*  
Empty containers: EWC code 15 01 04.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**Général** Les aérosols peuvent être effectués au niveau national en quantités limitées (1L) aussi longtemps que chaque colis ne dépasse pas 30 kg dans des boîtes en carton ou 20 kg sur des plateaux avec emballage ou rétrécissement stretch. Chaque colis doit être marqué avec un espace en forme de losange, la partie supérieure et inférieure est noire, entourée d'une ligne qui mesure au moins 100 mm x 100 mm.

### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 1950

N° ONU (IMDG) 1950

N° ONU (ICAO) 1950

N° ONU (ADN) 1950

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID) AEROSOLS

Nom d'expédition (IMDG) AEROSOLS

Nom d'expédition (ICAO) AEROSOLS

Nom d'expédition (ADN) AEROSOLS

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID 2.1

Code de classement ADR/RID 5F

Etiquette ADR/RID 2.1

Classe IMDG 2.1

Classe/division ICAO 2.1

## Permanent Grey / Permanent Transparent

Classe ADN 2.1

### Étiquettes de transport



### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-D, S-U

Catégorie de transport ADR 2

Code de restriction en tunnels (D)

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non pertinent.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Législation UE** Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.  
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

**Information générale** Une revue de la fiche de données de sécurité avec le personnel pour gérer le produit recommandé.

**Commentaires sur la révision** C'est la première version.

**Publié par** Östergren

**Date de révision** 17/05/2017

**Révision** 1.1

**Remplace la date** 21/03/2017

**Numéro de FDS** 20899

## Permanent Grey / Permanent Transparent

### Mentions de danger dans leur intégralité

H220 Gaz extrêmement inflammable.  
H222 Aérosol extrêmement inflammable.  
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H361d Susceptible de nuire au fœtus.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.